



2015-12
285

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 14 décembre 2015 à 20:30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Jessy Grondin
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire entretient le public sur le projet "REG 490-15" qui concerne la réfection des rangs qui a été produite cet automne.

La bonne nouvelle est que le projet a été beaucoup moins dispendieux que les prévisions. L'écart se justifie principalement par les montants projetés qui étaient plus élevés que la soumission obtenue. Le prix du bitume est une donnée très variable selon les marchés. Il y avait aussi le

ponceau que nous projetions de remplacer qui n'a pas été fait.

Nous aurons donc la possibilité d'étudier d'autres projets pour le futur avec les montants dégagés sans alourdir le service de dette. Si cela s'avère le cas et que des projets sont déposés, un nouveau règlement d'emprunt sera préparé.

M. le Maire souhaite remercier Les Chevaliers de Colomb pour la Fête de Noël 2015, plus de 400 repas ont été servis et les petits étaient encore choyés lors du dépouillement de l'arbre de Noël.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin - Demande des explications en sujet de la déphosphotation, de la TECQ et pourquoi un emprunt de 1 720 000 \$ si M. le Maire explique que nous préparons au final un emprunt approximatif de 520 000 \$. Elle veut connaître aussi le montant global de la dette de la municipalité en date de ce jour.

M. le Maire explique qu'il y a un processus à faire lors des demandes d'emprunt auprès du MAMOT et qu'une portion de la TECQ et une subvention du PAARRM est incluse au règlement mais qu'il faut le montant global des travaux. L'un se soustrait à l'autre en fin de parcours.

Pour la portion de travaux reliés à la déphosphotation, c'est un projet qui n'est pas à même le règlement d'emprunt mais qu'un montant de 122 000 \$ est affecté par la subvention TECQ.

Pour ce qui est de la dette globale, la réponse sera connue à la prochaine séance puisque nous n'avons pas en main les éléments pour le confirmer.

2015-12
286

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015

07 - FINANCES

07.01 - Comptes à payer

07.02 - Budget 2016 – Office municipale d'habitation de Saint-Gilles

07.03 - Budget 2016 – RIGMRB

07.04 - Budget 2016 – MRC de Lotbinière

07.05 - Adoption du règlement 500-15 / Tarification des biens et services

08 - URBANISME

08.01 - Acceptation – Plan projet de lotissement / Secteur deux du développement « Des étoiles »

08.02 - Prise en charge des chiens errants

09 - LOISIRS

- 09.01** - Politique de reconnaissance des organismes
- 10** - INFRASTRUCTURES
 - 10.01** - Octroi - Recyc Lav
 - 10.02** - Avis de motion - REG 487-14 Matières résiduelles
- 11** - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
 - 11.01** - Bâtiment fermé au 171, rue O'Hurley - Assurances
 - 11.02** - REG 492-15 en sujet des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 12** - RESSOURCES HUMAINES
 - 12.01** - Embauche - Premiers répondants
 - 12.02** - Autorisation – Parution des offres d’emploi pour la saison estivale 2016
 - 12.03** - Embauche – Employé au restaurant du Centre récréatif
 - 12.04** - Embauche - Service des Incendies
 - 12.05** - Formation - Service des Incendies
- 13** - CONTENTIEUX
- 14** - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
 - 14.01** - Aide financière - Formation des pompiers volontaires
 - 14.02** - Adhésion – Office de Tourisme de Lotbinière
- 15** - SÉCURITE CIVILE
 - 15.01** - Articles de travail avec identification - Premiers répondants
 - 15.02** - Acquisition - Laveuse pour habits de pompiers
 - 15.03** - Autorisation de passage - Borne sèche
 - 15.04** - Amendement - Contrat de déneigement
- 16** - VARIA
 - 16.01** - Pression pour les modalités de gestion du HLM sur notre territoire
- 17** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-12
287

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Bruno Montminy

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2015-12
288**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de novembre 2015 répartis ainsi:

82 383.75 \$ pour factures payées par chèque;

66 664.68\$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

93 590.17 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

58 472.05 \$ versé en salaires au cours du mois de novembre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
289**

07.02 - Budget 2016 - Office municipale d'habitation de Saint-Gilles

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'accepter les prévisions budgétaires 2016 de l'office municipale d'habitation de Saint-Gilles (OMH) telles que présentées à la rencontre des élus participants et copie transmise à la municipalité de Saint-Gilles le 14 décembre 2015;

D'inclure le rapport d'approbation de la Société d'habitation du Québec au budget d'opérations 2016 et de défrayer notre participation au poste budgétaire 02.520.00.970 au montant de 810 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
290**

07.03 - Budget 2016 - RIGMRB

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Jessy Grondin

D'accepter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie de la gestion des matières résiduelles de la Beaurivage (RIGMRB) telles que présentées à la rencontre des élus participants le 10 décembre dernier et copie transmise à la municipalité de Saint-Gilles le 14 décembre 2015;

D'inclure les modalités de la Régie de la gestion des matières résiduelles de la Beaurivage au budget d'opérations 2016, au poste budgétaire 02.451.18.446 au montant de 81 827.00 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
291**

07.04 - Budget 2016 - MRC de Lotbinière

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'accepter les prévisions budgétaires 2016 de la MRC de Lotbinière telles que présentées aux élus le 25 novembre 2015 et acceptées par le règlement 259-2015 et copie transmise à la municipalité de Saint-Gilles le 1^{er} décembre 2015;

D'inclure les modalités au budget d'opérations 2016 au montant de 250 795.00 \$ pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière;

D'inclure les modalités spécifiques au traitement des boues de fosses septiques au montant de 38 963 \$ pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
292**

07.05 - Adoption du règlement 500-15 / Tarification des biens et services

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Attendu que, un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Claude Blais, lors de la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 14 septembre 2015;

Attendu que, le Conseil municipal a étudié les tarifications présentées pour l'année financière 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, une demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement;

Que le règlement suivant portant le numéro 500-15, soit adopté à la séance du 14 décembre 2015;

Que, le présent règlement abroge le règlement 480-14 et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2015-12
293**

08.01 - Acceptation - Plan projet de lotissement / Secteur deux du développement « Des étoiles »

Attendu que, le Conseil municipal a pris acte du plan projet de lotissement déposé par François Lehouillier arpenteur-géomètre à la minute 4623 pour une partie du lot 3 838 777;

Attendu que, le promoteur souhaite développer le plan projet tel que déposé, que le projet à l'étape finale totalisera 38 résidences

unifamiliales isolées et 40 unifamiliales jumelées;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal accepte la phase 2 du secteur « Des étoiles » tel que le plan projet déposé;

Que, les résolutions 2015-09-203 & 2015-09-204 soient abrogées;

Que, le Conseil municipal demande une rencontre avec le promoteur lorsque nous serons à l'étape de mise en œuvre des infrastructures de rues et du bassin de rétention pour élaborer les principes d'ingénierie et d'analyse des matériaux

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
294**

08.02 - Prise en charge des chiens errants

Attendu que, nous souhaitons garder un certain contrôle en poursuivant à l'interne le suivi des chiens dans notre municipalité;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, C.A.D. soit responsable de la prise en charge des chiens sur notre territoire pour l'année 2016;

Que, C.A.D. garantit un temps de réponse de moins de soixante minutes lorsque l'appel provient de la SQ ou d'un employé municipal;

Que, notre inspecteur municipal soit en contrôle du suivi des licences et du répertoire des chiens sur notre territoire;

Que, les frais encourus pour la prise en charge des chiens aux conditions citées plus haut soient de 180\$ lorsqu'il y a capture de l'animal et de 100\$ lorsque l'animal n'est pas sur les lieux plus les taxes si applicables;

Que, le conseil soit informé pour la prise en charge de chiens errants chaque mois que cela sera facturé;

Que, lorsque le montant atteint 1 000 \$ toutes taxes incluses pour l'ensemble, le Conseil soit avisé et la procédure sera soit reconduite ou arrêtée;

Que, les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.190.01.499

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

**2015-12
295**

09.01 - Politique de reconnaissance des organismes

Considérant que, le 8 juin 2015 par la résolution 2015-06-134, le Conseil municipal a demandé à ce que soit établi une politique de reconnaissance des organismes du milieu;

Considérant que, le service de loisirs a présenté un projet de politique de reconnaissance pour fins de consultation pour approbation future;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal accepte le document pour fin de consultation auprès des organismes. Il est entendu que le Conseil municipal souhaite par cette démarche reconnaître et supporter les organismes de son milieu;

Que, dispense de lecture soit faite puisque tous les membres l'ayant reçu 48 heures avant l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - INFRASTRUCTURES

2015-12
296

10.01 - Octroi - Recyc Lav

Considérant que, nous souhaitons renouveler le service de collecte des encombrants porte à porte pour l'année 2016;

Considérant que, la compagnie Recyc Lav a produit un travail satisfaisant et qu'il est le seul fournisseur dans la MRC de Lotbinière pour ce type de service;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal octroie le contrat pour l'année 2016 à Recyc Lav;

Que, Recyc Lav transmette les coupons de pesées et la liste des adresses visitées à chaque mois pour le service régulier;

Que, les visites soient exclusivement par rendez-vous téléphonique;

Que, le nombre de visites soit fixé à trois (3) par adresse et que le volume ne dépasse pas 3 m.c. par visite, par saison;

Que, le règlement en sujet des matières résiduelles soit modifié pour indiquer clairement les paramètres en sujet du service offert par la municipalité pour les encombrants;

Que, le montant de 5 250 \$ plus taxes applicables soit imputé au poste budgétaire 02.451.10.459.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10.02 - Avis de motion - REG 487-14 Matières résiduelles

Avis de motion est donné par M. Michel Flamand

Que, le règlement 487-14 soit abrogé et remplacé par le règlement 504-15 en sujet des matières résiduelles;

La modification sera produite pour fixer des paramètres en sujet des encombrants (ordures monstres).

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

2015-12
297

11.01 - Bâtiment fermé au 171, rue O'Hurley - Assurances

Attendu que, la relocalisation du service des Incendies a été complétée le 1er décembre dernier dans le bâtiment situé au 151, rue Martineau;

Attendu que, le Conseil municipal n'a aucun projet au bâtiment situé au 171, rue O'Hurley;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, les services d'alimentation pour le 171, rue O'Hurley soient enlevés ou réduits au maximum;

Que, les ouvertures soient verrouillées et placardées pour assurer la sécurité;

Que, l'accès soit interdite à toute personne sauf sous autorisation du directeur des travaux publics;

Que, la directrice générale transmette copie auprès de l'assureur pour le changement de nature de l'immeuble au dossier et changer la valeur de couverture d'assurances pour ne garder que la responsabilité civile à ce dossier;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11.02 - REG 492-15 en sujet des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Reporté à une séance ultérieure

12 - RESSOURCES HUMAINES

2015-12
298

12.01 - Embauche - Premiers répondants

M. Bruno Montminy déclare ses intérêts à la question puisqu'il sera embauché à titre de premier répondant;

Dans ce dossier, il s'abstient de voter et de participer aux décisions. Il déclare de ne pas avoir tenté d'influencer le vote;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal embauche sept nouveaux membres du personnel pour le Service des Premiers répondants;

Que, chaque nouvel employé fournira lorsque reçu la carte de validation prouvant la formation requise pour accéder à ce poste;

Que, les nouveaux membres sont :

Mélanie Thibault, Bruno Montminy, Jacoue Cameron, Véronique Couture, Geneviève-Martine Blanchard, Guillaume Charland, William Caron

Que, les conditions salariales soient celles acceptées par le CRT en 2015 pour l'année 2016 et que les salaires soient prélevés au poste 02.230.00.141 et subséquents en ce sujet.

Adopté à la majorité des conseillers présents

**2015-12
299**

12.02 - Autorisation - Parution des offres d'emploi pour la saison estivale 2016

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire paraître dans le journal municipal Le Courant dès janvier 2016 l'offre d'emploi pour les emplois du Camp de jour (TDJ), soit le coordonnateur, l'adjoint au coordonnateur, les moniteurs et aides-moniteurs pour la saison estivale 2016;

Que, par cette parution, elle requiert aussi à faire paraître l'offre d'emploi pour le personnel en sujet de l'embellissement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
300**

12.03 - Embauche - Employé au restaurant du Centre récréatif

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal embauche M. Alexis Fortier au restaurant du Centre récréatif pour la saison 2015-2016, soit du 1er septembre au 1 mai 2016;

Que, le Conseil municipal prend acte de l'autorisation parentale jointe au dossier (Employé moins de 16 ans);

Que, les conditions salariales soient celles acceptées par le CRT en 2015 pour l'année 2016 et que les salaires soient prélevés au poste 02.701.40.141 et subséquents en ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
301**

12.04 - Embauche - Service des Incendies

Considérant que, par la résolution 2015-04-90, nous avons embauché à titre probatoire, M. Jean-Noël Champagne, M. Rémi Houde et M. William Caron;

Considérant que, ces derniers ont satisfait les exigences lors de la période de probation;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal autorise la formation Pompier 1 pour les trois candidats;

Que, le Conseil municipal accède à la demande de permanence des postes tel que recommandé par le Chef du service des Incendies;

Que, les conditions salariales soient celles acceptées par le CRT en 2015 pour l'année 2016 et que les salaires soient prélevés au poste 02.220.00141 et subséquents en ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-12
302

12.05 - Formation - Service des Incendies

Considérant que, la formation Pompier 1 débute en décembre 2015;

Considérant que, nous avons trois personnes qui doivent être inscrites pour que nous ayons la force de frappe nécessaire lors des combats incendies;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, M. William Caron, M. Jean-Noël Champagne ainsi que M. Rémi Houde participent à cette formation;

Que, les frais avec taxes si applicables soient imputés au 02.220.00.454

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

2015-12
303

14.01 - Aide financière - Formation des pompiers volontaires

Attendu que, le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que, ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que, ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que, ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers

volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que, les formations se lisent comme suit :

Pompier 1 : 3 candidats

Officier non urbain : 1 candidat

Opérateur autopompe : 1 candidat

Pince de désincarcération : 1 candidat

Autosauvetage : 7 candidats

Attendu que, la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Michel Flamand

Et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
304**

14.02 - Adhésion - Office de Tourisme de Lotbinière

Considérant que, la municipalité souhaite renouveler son adhésion à Office de Tourisme de Lotbinière pour l'année 2016;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le montant de 140 \$ plus taxes si applicables soit prélevé au code budgétaire 02.130.00.340

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

**2015-12
305**

15.01 - Articles de travail avec identification - Premiers répondants

M. Bruno Montminy déclare ses intérêts à la question puisqu'il est embauché à titre de premier répondant;

Dans ce dossier, il s'abstient de voter et de participer aux décisions. Il déclare de ne pas avoir tenté d'influencer le vote;

Considérant que, le service accueille 7 nouveaux membres en décembre 2015;

Considérant que, les personnes doivent être identifiées sur les lieux des événements;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal autorise l'acquisition de vêtements pour une somme approximative de 1 200 \$ avant taxes telle que la soumission de Mirajo déposée aux membres;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.230.00.650

Adopté à la majorité des conseillers présents

**2015-12
306**

15.02 - Acquisition - Laveuse pour habits de pompiers

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal accepte la soumission de Aréo Feu pour l'acquisition d'une laveuse pour les habits de pompiers;

Que, la dépense de 2 875 \$ plus taxes si applicables soit incluse au budget réservé pour la relocalisation du service des incendies tel que la résolution 2015-03-62 le mentionne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
307**

15.03 - Autorisation de passage - Borne sèche

Considérant que, le Conseil municipal souhaite établir une borne sèche dans le secteur Pointe Saint-Gilles;

Considérant que, un emplacement est disponible et accessible pour le service des Incendies dans la propriété du Golf de Lotbinière (plan en annexe A);

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal mandate le maire M. Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger à signer une entente de passage avec le Golf de Lotbinière;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-12
308**

15.04 - Amendement - Contrat de déneigement

Reporté à une séance ultérieure

16 - VARIA

Inscrire les éléments du varia ici.

2015-12
309

16.01 - Pression pour les modalités de gestion du HLM sur notre territoire

Pour faire suite à la résolution 2015-06-08 adopté par notre Conseil municipal en date du 8 juin 2015;

Considérant que, la MRC de Lotbinière à fait sienne cette résolution en affirmant vouloir le statu quo en regard de la gestion des HLM de son territoire par la résolution 168-06-2015;

Considérant que, le gouvernement a annoncé ses intentions en déposant le projet de loi 83 qui préconise un office d'habitation par territoire de MRC;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

De poursuivre les représentations auprès notamment du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la S.H.Q. et de la F.Q.M. afin de faire valoir notre opposition à la régionalisation des habitations à loyers modiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Laflamme - Il est intéressé à acquérir le terrain adjacent à son immeuble à Place Bonne Entente. Il garde la vision d'en faire usage pour de l'agriculture, soit la culture de petits fruits. Il demande pourquoi le Ministère de la Sécurité Publique n'a pas émis d'intérêt à son dossier et pourquoi il est inclus dans la zone inondable.

M. le Maire - C'est un exercice qui est produit par un arpenteur géomètre pour déterminer la zone inondable 0-20 ans, le Ministère de la Sécurité Publique n'a pas d'opinion à émettre à ce segment du dossier. Pour sa propriété, des cibles identifiant la zone inondable ont été remarquées et produites au rapport de l'arpenteur-géomètre.

Mme Lorraine Morin - Le fossé qui sera construit pour l'égouttement du secteur des Étoiles doit être sécuritaire pour éviter les coups d'eau dans le lac avoisinant et le fossé de la rue du Coteau.

M. le Maire - Le fossé ne sera pas construit tel que le premier scénario. Il est remplacé par un bassin de rétention à même le développement et ce concept évite justement les coups d'eau dans les différents cours d'eau avoisinant le secteur.

2015-12
310

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois que cette séance ordinaire soit levée à 22:16

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière